



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Ré

Mo
b

17151718

TRIBUNAL DE COMMERCE

17 OCT. 2017

PRESIDENT DIV. MONS
GreffeN° d'entreprise : **410.225.866**

Dénomination

(en entier) : **Collège Sainte-Marie**

(en abrégé) :

Forme juridique : **association sans but lucratif**Siège : **Rue du Port, 115 - 7330 Saint-Ghislain**Objet de l'acte : **commissaire**

L'assemblée générale du 26 avril 2017 a décidé de nommer la société ScPRL "DCB COLLIN & DESABLENS", place Hergé, 2 D28, à 7500 Tournai, dont le numéro d'entreprise est le 471.315.080, en qualité de commissaire de l'association pour une durée de trois années et ce, pour des honoraires de 2500,00 euros HTVA. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2019.

Yvon ES

Administrateur-Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature